DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENT - ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°4 DU 3 MAI 2017

Service Urbanisme opérationnel
N° 2017-D-219

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du Conseil au Président, modifiée par la délibération n°186 du 30 mars 2017,
- VU, l'arrêté n°97 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,
- VU, la délibération n°345 du conseil communautaire du 15 octobre 2015 portant sur la dissociation des aides de GrandAngoulême de celles de l'ANAH dans le cadre des subventionnements pour la requalification du parc ancien,
- VU, la délibération n°253 du conseil communautaire du 30 mars 2017 portant extension du dispositif de lutte contre l'habitat indigne aux 38 communes de GrandAngoulême,
- VU, la décision n°4 du 3 mai 2017 approuvant l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général – Habiter Mieux

CONSIDERANT qu'il a été appliqué un plafond d'aide de 7 000 € aux propriétaires bailleurs au lieu de 5 000 €,

DECIDE

Article 1er – Est annulée la décision n°4 du 3 mai 2017 susvisées.

Article 2 – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général – Habiter Mieux (P.I.G. « Habiter Mieux »).

Article 3 – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 109 208,73 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul de l'ANAH.

.../...

Article 4 – La dépense est inscrite au budget principal – article 204 2270.

Article 5 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à (aux) (l') intéressé(s).

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **01 août 2017**
Publié ou notifié,
Le **01 août 2017**

Annexe

Nom du propriétaire	Adresse des travaux	Dépense subventionnée	Participation Grand Angoulême	
			Taux	Montant
Madame NGONGUIDJOE Marie Rose	25 rue Leonard Jarraud 16000 ANGOULEME	16 442,18 €	10%	1 644,22 €
		23 872,17 €	10%	2 387,22 €
		25 498,90 €	10%	2 549,89 €
		72 335,13 €	10%	5 000,00 €*
Madame ASTIER Cécile	29 Avenue du Général de Gaulle 16800 SOYAUX	42 322,45 €	10%	4 232,25 €
Madame BERGER et Monsieur PHAM PHUONG	86 Rue de Périgueux 16000 ANGOULEME	46 800,00 €	10%	4 680,00 €
		50 400,00 €	10%	5 000,00 €*
SCI DENTINVEST 2	19, résidence des vignes 16800 SOYAUX	53 057,29 €	10%	5 000,00 €*
		49 309,69 €	10%	4 930,97 €
		58 992,87 €	10%	5 000,00 €*
		55 433,97 €	10%	5 000,00 €*
		65 022,67 €	10%	5 000,00 €*
		48 390,72 €	10%	4 839,07 €
		50 318,74 €	10%	5 000,00 €*
		57 634,89 €	10%	5 000,00 €*
		31 593,49 €	10%	3 159,35 €
Monsieur FABAREZ Ludovic	102 Rue Gabriel Quement 16600 RUELLE SUR TOUVRE	79 314.72 €	10%	5 000,00 €*
SCI Chapelle	17 Rue du Soleil 16000 ANGOULEME	37 953,79 €	10%	3 795,38 €
		33 663,22 €	10%	3 366,32 €
		38 583,63 €	10%	3 858,36 €
		38 288,22 €	10%	3 828,82 €
		56 753,95 €	10%	5 000,00 €*
		49 829,52 €	10%	4 982,95 €
		45 780,19 €	10%	4 578,02 €
		32 005,77 €	10%	3 200,58 €
		31 753,34 €	10%	3 175,33 €
TOTAL		**1 112 036,79 €**		**109 208,73 €**

*Plafond travaux lourds à 5 000 € en loyer conventionné social ou très social pour un Propriétaire bailleur

Cartouche budgétaire
Décision n°219

Budget	Code opération	Libellé opération	Montant opération (A)	Montants déjà réalisés (mandatés + ENS) (B)	Solde disponible avant proposition (C = A-B)	Montant proposé (D)	Solde disponible après proposition (E= C-D)
BP	1020 / 10201404	PIG Habiter Mieux	1 704 000,00 €	789 733,72 €	914 266,28 €	109 208,73 €	800 183,13 €